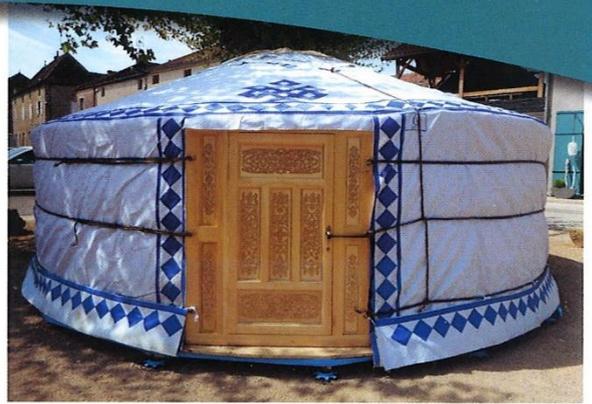


Salornay-sur-Guye

Bulletin municipal 2017



Sommaire

L'ÉTAT CIVIL	4
VOS ÉLUS	5
Trombinoscope.....	5
Les commissions.....	6
LES PRINCIPALES REALISATIONS COMMUNALES	7
Bâtiments – Équipements.....	7
Le projet de supérette.....	8
Voirie – Urbanisme.....	9
Trottoirs.....	9
Mur en pierres sèches.....	9
Rue du cimetière.....	9
Rue des Ravarys.....	9
Plateau ralentisseur.....	10
Lotissement – Réserves foncières.....	10
Environnement et espaces verts.....	10
Zéro Phyto.....	10
« Belles et rebelles ».....	11
Forêt communale.....	11
Règlement cimetière.....	12
Les finances.....	12
Social – Éducation – CCAS Repas des aînés.....	13
Association d'aides à domicile.....	14
Collecte en faveur des restos du cœur.....	14
Centre de loisirs.....	14
Dictionnaires.....	14
COMMUNICATION – ANIMATION – CÉRÉMONIES	14
Fête patronale.....	15
Fleurissement – Embellissement.....	15
Le petit marché du Jeudi.....	16
Nouvelle édition du guide pratique.....	16
Voisins vigilants.....	16
Les commémorations.....	17
Les expositions au moulin de La Clochette.....	17
LES SERVICES COMMUNAUX	18
Le personnel communal.....	18
Le secrétariat de la mairie.....	19
La bibliothèque intercommunale.....	19
Le camping.....	19
L'école.....	20
La garderie et le restaurant scolaire.....	21
Le Centre d'Intervention de Salornay-sur-Guye.....	22
AUTRES SERVICES ET INFORMATIONS	23
Le Centre Local d'Information et de Coordination.....	23
Le Relais de Services Publics.....	23
La Communauté de Communes du Clunisois (CCC).....	24
Stérilisation des chats errants.....	27
Informations pratiques.....	28
LES PROJETS POUR L'ANNÉE 2018	29
LES CONSCRITS DE LA CLASSE EN 7	31
LA VIE ASSOCIATIVE	31

LE MOT DU MAIRE

Il y a 40 ans les Salornéens étaient destinataires du premier bulletin annuel alors édité par la maire de l'époque, Madame Naulin.

Vous avez à nouveau entre les mains notre traditionnel bulletin rétrospectif qui retrace les grandes lignes de ce que fut l'année écoulée dans notre commune, que ce soit par votre municipalité ou par vos associations.

L'année 2017 aura été encore riche en actions et réalisations, signes de vitalité et d'engagements.

Vos élus sont soumis à un travail soutenu et régulier. Cette exigence permanente concerne le fonctionnement de la collectivité, tout comme les évolutions dans lesquelles la structure doit s'inscrire, ainsi que les réflexions prospectives à conduire.

Dans la diversité des préoccupations, le bien-vivre ensemble reste un objectif constant, en veillant à neutraliser les comportements qui confondent intérêt général et intérêt particulier. La tendance croissante à l'individualisme exige en réplique une nécessité de travailler à une compréhension globalement partagée. L'équipe municipale, composée des élus et du personnel, porte tous ces efforts à cette finalité.

Le contexte dans les communes rurales évolue à une cadence soutenue qui nécessite vigilance, anticipation et audace. Un village comme le nôtre, dans lequel il existe encore un nombre significatif d'activités mais qui s'étiolent au fil du temps, nécessite un volontarisme collectif pour maintenir son attractivité.

Il y a en effet des éléments structurants devenus incontournables à notre époque et pour les temps futurs dont on ne peut faire l'impasse. Les services publics en sont un pivot et nous nous attachons à les rendre accessibles, modernes et efficaces avec l'appui de la communauté de communes. En revanche, un bourg-centre tient aussi sa force à la diversité des professionnels et commerces proposés, ainsi qu'à leur dynamisme individuel mais aussi collectif. C'est pourquoi, au vu de fermetures successives, comme nous en avons pris l'initiative pour notre boucher charcutier traiteur, la municipalité a estimé de sa responsabilité et de son devoir d'engager la construction d'un bâtiment destiné à une supérette. Cette initiative améliorera l'offre de services, disparus ou nouveaux, sur la commune et participera à l'attractivité globale qui justifie qu'un consommateur se rend à Salornay, car il trouve l'essentiel, plutôt que dans une ville voisine.

Au plan national, après une année chargée en élections où chacun (e) a pu exercer son devoir dans notre démocratie, nous ne pouvons qu'espérer une amélioration significative de la situation générale. Ces orientations passent nécessairement par des réformes, mais qui doivent signifier amélioration et non régression pour le plus grand nombre et notamment les plus modestes. Le quotidien est en effet toujours difficile pour nombre de nos concitoyens soumis à la précarité et à des insuffisances vitales.

Je tiens enfin à remercier chacune et chacun qui participe à sa façon, suivant ses disponibilités, à se soucier de l'autre, à déployer cette énergie citoyenne de proximité indispensable.

Au nom de l'équipe municipale, d'élus et d'employés, je vous souhaite, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une bonne et heureuse année 2018.

Jean-Luc FONTERAY
Maire, Conseiller départemental du canton

L'ÉTAT CIVIL

Naissances

Lucas THIBODAUX	le 18 janvier
Louka ROUGELET	le 07 février
Marlon HEITZMANN	le 02 juin
Théa JOMAIN	le 18 août
Leïa BUTTIGIEG	le 03 octobre
Naïla JANDET	le 18 novembre

Mariage

Mohamed DJAZAÏRI et Sonia LAÏCHAOUÏ	le 28 janvier
Jean-Luc NONIN et Mireille DAILLET	le 03 juin
Johnny REMEDER dit REMETTER et Marion GARCIA	le 17 juin
Jean-Luc MILLET et Valérie VETTORI	le 25 juillet
Thomas COLLIN et Rosanna MOREAU	le 02 septembre
Fabien GEOFFROY et Amandine PACCAUD	le 16 septembre

Décès

Denise GRILLOT Veuve HUBERT	le 15 janvier
Juliette LEQUIN Veuve DESROCHES	le 31 janvier
Gisèle JOSSERAND Veuve ELOI	le 20 mai
Ginette HARBOURG Epouse LIETAER	le 08 août
Sabine de METZ Epouse LEGRAND	le 05 septembre
Yvette MACQUART Epouse BURDEAU	le 09 septembre
Jeanne GAUTHIER Veuve BURDEAU	le 27 septembre
Odile GEORGES	le 11 décembre

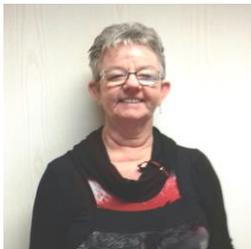
Pensionnaires à la Maison de Retraite :

Jean DOUGY le 02 janvier. Joseph DROUIN le 09 janvier. Renée MARTIN le 07 janvier. Joseph LAPRAY le 09 janvier. Antoine POLSINELLI le 22 janvier. Marcelle CHEVENET Veuve GUDEFIN le 25 janvier. Marie CHASSAGNE Veuve ROUGEOT le 07 février. Raymond FUMET le 27 février. Jeanne GOUNOT Veuve PERRUCHOT de la BUSSIÈRE le 11 mars. Denise BONIN Veuve DELORME le 27 mars. Lucette DANSIN Veuve BERAUX le 27 mars. Jacqueline COUTURIER Veuve DILIGENT le 30 août. Roland FRAPPET le 08 septembre. Marie-Louise DOUEZ Veuve BLIND le 24 septembre. Andrée BARBIER Veuve PIERRE le 1^{er} octobre. Lucette DUVERNOIS Veuve TEMELIN le 18 octobre. Marie CADOT-BURILLET le 05 novembre. Lucienne CAZENEUVE Epouse PERRON le 08 novembre. René BOBILLOT le 11 novembre. Raymonde BEAUVALLET Epouse PAROVEL le 13 novembre. Suzette CHAROLLAIS Veuve CHEVALLIER le 18 décembre. Paulette BELVERGE Veuve SIMON le 29 décembre.

Que les familles éprouvées par la disparition d'un des leurs reçoivent nos très sincères condoléances et l'expression de notre sympathie.

VOS ÉLUS

Trombinoscope

<p>Jean-Luc Fonteray, maire</p> 	<p>Gilles Burteau, 1^{er} adjoint</p> 	<p>Catherine Bertrand 2^e adjointe</p> 
<p>Cathy Desbas, 3^{eme} adjointe</p> 	<p>Alain Malderez 4^{eme} adjoint</p> 	<p>Monique Bailly, conseillère</p> 
<p>Cédric Baritel, conseiller</p> 	<p>Nadine Courtois, conseillère</p> 	<p>Manu Mendez, conseillère</p> 
<p>Julien Meunier, conseiller</p> 	<p>Marie Laure Milan, conseillère</p> 	<p>Didier Moreau, conseiller</p> 
<p>Guy Thévenoud, conseiller</p> 	<p>Céline Thomas, Conseillère</p> 	

Les commissions

Le Conseil municipal a constitué des commissions dont vous avez la composition ci-dessous. Le maire en est le président, un adjoint assure la responsabilité de chacune d'elles.

FINANCES : FONTERAY Jean-Luc - BURTEAU Gilles - BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy- MALDEREZ Alain.

URBANISME - VOIRIE - RESEAUX : BURTEAU Gilles - BARITEL Cédric - THOMAS Céline -MILAN Marie-Laure - THEVENOUD Guy.

BATIMENTS : BERTRAND Catherine - BURTEAU Gilles - BAILLY Monique - BARITEL Cédric - COURTOIS Nadine - MALDEREZ Alain -MOREAU Didier.

ADMINISTRATION GENERALE - LOGEMENTS : MALDEREZ Alain - BERTRAND Catherine - BAILLY Monique - BARITEL Cédric - THOMAS Céline- COURTOIS Nadine.

ACTIVITES SCOLAIRES - JEUNESSE - SOCIAL : DESBAS Cathy - BERTRAND Catherine - THOMAS Céline - MALDEREZ Alain - MENDEZ Emmanuelle - MILAN Marie-Laure - THEVENOUD Guy.

ENVIRONNEMENT - FORETS - RIVIERES - SENTIERS : BURTEAU Gilles - MENDEZ Emmanuelle - MEUNIER Julien - MOREAU Didier - THEVENOUD Guy.

COMMUNICATION - PERSPECTIVES : MALDEREZ Alain - BERTRAND Catherine - MENDEZ Emmanuelle - MEUNIER Julien - MILAN Marie-Laure - THEVENOUD Guy.

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS - ANIMATION CULTURELLE : BERTRAND Catherine - MALDEREZ Alain - MENDEZ Emmanuelle - MILAN Marie-Laure - THEVENOUD Guy.

Des instances dites comités sont ouvertes à des membres extérieurs au conseil municipal.

Comité FLEURISSEMENT - EMBELLISSEMENT : BURTEAU Gilles - DESBAS Cathy - THOMAS Céline - COURTOIS Nadine - MEUNIER Julien - MOREAU Didier
+ Membres extérieurs :

Béatrice DUGARD - Eric BROSSSELIN - Jean Raphael MALACCHINA - Martine CLOUZOT
Denise ARCHAMBAUD - Lila MARTIN- Odette DESSERICH_ Robert HENNOCQ

CCAS (Comité communal d'Action Sociale) :

FONTERAY Jean-Luc et 5 membres du conseil : DESBAS Cathy - BAILLY Monique - THOMAS Céline - COURTOIS Nadine - MENDEZ Emmanuelle + 5 membres extérieurs : François ALGOURDIN, Robert HENNOCQ, LAGRUE Bernadette, MATRAT-JAYET Hélène, Yvette MICHELET.

Par ailleurs, la commune est représentée dans les différents syndicats et groupements dont elle fait partie.

LES PRINCIPALES REALISATIONS COMMUNALES

Bâtiments – Équipements

Dans l'enceinte du groupe scolaire, le bâtiment du haut n'était plus occupé depuis la construction de la nouvelle classe en 2015. Afin de permettre une occupation optimale et polyvalente du lieu, d'importants travaux ont été réalisés. En premier lieu, pour sécuriser le site et ne plus devoir passer par la cour de l'école, un accès spécifique a été créé rue de Chatille. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est désormais possible grâce à la mise en place d'un plan incliné. Puis l'intérieur a été réorganisé pour permettre la création d'un sanitaire et d'un espace de circulation répondant aux normes d'accessibilité. L'installation d'une chaudière indépendante et la pose de volets roulants améliorent la performance thermique de ce bâtiment. La réfection des peintures, la reprise de l'électricité et l'aménagement des anciens sanitaires achèvent la totale rénovation de ce bâtiment.

Le relais d'assistantes maternelles et diverses associations qui auparavant se rencontraient dans les locaux de la salle polyvalente ont pris possession de ce lieu plus agréable, clair, spacieux et fonctionnel depuis l'automne.

Les travaux, entièrement réalisés par les entreprises locales, s'élèvent à près de 54 000 €, le reste à charge de la commune est d'environ 21 500 € après déduction des différentes aides et subventions.

Pour tenter de neutraliser les problèmes d'humidité à l'église, dus en grande partie aux infiltrations, des drains périphériques ont été posés tout autour de l'édifice. A la suite de cette mise en œuvre, il est nécessaire de laisser sécher les maçonneries durant 2 ou 3 ans pour en constater les effets, avant de procéder à la restauration des enduits intérieurs.



Durant l'été la toiture du bâtiment principal de la mairie a été refaite, les chêneaux entièrement remplacés, tout comme l'isolation du grenier. Ces travaux achèvent l'aménagement et la rénovation de la maison communale entrepris l'an passé.





Construit en 1987, le terrain de tennis s'est détérioré au fil des ans. Une rénovation partielle a été envisagée, mais au regard de la forte dégradation du revêtement, la réfection totale du court a été nécessaire. Ces travaux, pour un coût de près de 25 000 €, ont été réalisés en octobre, les finitions, notamment le marquage, seront faites au printemps. La municipalité remercie l'association du tennis qui à la suite de sa dissolution a fait don de ses avoirs à la collectivité. Cette somme a contribué

à la remise en état du terrain.

Comme chaque année, les employés communaux ont réalisé différents travaux d'entretien et d'aménagements dans les bâtiments : école, salle polyvalente, peinture des sols de l'atelier de Valérie Brasme...

Le projet de supérette

Ce sujet, abondamment présenté dans la lettre municipale d'octobre, est une réponse à l'action que doivent conduire les communes ayant le statut de bourg centre et qui ne veulent pas les voir sombrer.

Personne ne peut en effet contester le déclin progressif de la part d'activités commerciales, et donc de la vitalité, dans la ruralité. Salornay, malgré une bonne résistance, n'y échappe pas.

L'annonce de la fermeture de notre plus important commerce sur la commune, tenu depuis 50 ans par le couple Girardon, a déclenché une nécessité d'action par la municipalité.

En effet, en l'absence de ce type d'initiative, les commerces traditionnels continueront de s'éteindre les uns après les autres, aboutissant, à terme à un désert commercial.

A l'image de l'expérience avec M Balon, opération qui s'est révélée une réussite très majoritairement reconnue et appréciée, un bâtiment permettra l'installation d'une supérette. Outre les produits et services du commerce Girardon (dont la presse, la vente de bouteilles de gaz, le point vert de retrait d'argent), ce multiservices proposera toute une panoplie de produits et services inexistantes ou insuffisants sur la commune et pourtant recherchés par les clients.

Avec un positionnement envisagé au centre du village, à la place de l'ancienne



caserne et sur une place existante dotée d'un parking, il s'agit de créer les conditions matérielles avec des locaux adaptés aux temps modernes du commerce, pour permettre non seulement la continuité de la dite activité mais de proposer des services supplémentaires attendus par les chalands.

Il va de soi que l'objectif est une recherche de complémentarité et de richesse d'offres par rapport aux autres commerces existants. Il est inutile de démontrer qu'un client qui se rend à Salornay pour un besoin particulier est susceptible de

fréquenter un autre commerce si l'offre existe, sinon il est inévitable, et constaté, qu'il se rend davantage dans les supermarchés ou dans les centres urbains.

C'est donc pour toutes ces raisons que votre équipe municipale a, depuis le mois de mai, conduit les études et la faisabilité d'un tel projet qui est de sa compétence. Le permis de construire délivré fin novembre à la suite du dossier conçu par la maîtrise d'œuvre, ainsi que la consultation pour les travaux, permet des travaux dès janvier. Les candidatures de professionnels potentiels pour louer et exercer ont fait l'objet d'échanges, avant le choix en tout début d'année parmi les postulants afin de permettre l'ouverture dans l'été.

Voirie – Urbanisme

Trottoirs



La Grande Rue est le tronçon le plus fréquenté par les piétons pour lesquels les règles d'accessibilité devaient être améliorées. C'est désormais chose faite par une réfection complète sur la partie Sud, avec des bordures franchissables et des bandes podotactiles.

Mur en pierres sèches

Vous avez sûrement remarqué l'équipe qui travaillait au bord de la rivière en début d'année 2017. Elle s'affairait à la réfection du mur en pierres sèches à droite du lavoir place Gandin. Les salariés de l'Agence du Patrimoine mènent des chantiers de rénovation de bâtiments et ouvrages tout en travaillant à leur retour à l'emploi.



Rue du cimetière



La commune poursuit son plan de rénovation des chaussées abimées par le temps et l'usage. Ainsi la rue du cimetière a été remise en état, avec le remplacement de l'enrobé sur la partie basse et par le dépôt d'une émulsion gravillonnée sur la partie haute. Les accotements ont été stabilisés pour un meilleur cheminement pédestre.

Rue des Ravarys

Un enduit a permis la réfection de la partie Nord. Quant à la partie Sud, le virage a été stabilisé par des bordures par ailleurs plus sécurisantes pour les piétons.

Plateau ralentisseur



La sécurité routière est un objectif fondamental pour notre collectivité, elle représente une attente forte de nombreux usagers vulnérables tels que piétons, cyclistes, et deux roues motorisées. La vitesse excessive est un des facteurs évident d'insécurité routière et la gravité des accidents dépend fortement de la vitesse. Le

radar pédagogique que le service technique positionne régulièrement aux entrées du village et dans certaines rues, nous révèle la nécessité de ralentir la circulation à certains endroits. Un plateau ralentisseur a été installé rue Odette Dauxois, où des vitesses à 90 km/h avaient précédemment été enregistrées, pour un 50km/h alors autorisé. La rétrocession d'une partie des amendes de police en atténue la charge financière pour la commune.

Lotissement – Réserves foncières

Une nouvelle parcelle a été vendue au lotissement des Tilles pour une construction en cours.

La commune a fait l'acquisition d'une propriété le long de la rue des Ravarys en prévision de constructions à moyen terme dans la zone U de notre PLU (Plan local d'Urbanisme). Par ailleurs, du fait que notre commune n'ait jamais eu de remembrement, des petites parcelles en zone à urbaniser 1Au sont en voie d'acquisition au fil de l'eau pour constituer sur le long terme une unité foncière ; seule condition à un projet d'ensemble communal qui deviendrait alors constructible pour le futur.

Environnement et espaces verts

Zéro Phyto

Depuis le 1er janvier 2017, comme le prescrit la loi sur la transition énergétique, l'utilisation des pesticides est interdite pour toutes les collectivités territoriales, exception faite pour les cimetières, dans l'attente d'alternatives aux produits phytosanitaires (nouveaux produits, ou des réaménagements de l'espace par un enherbage plus intensif par exemple.)

La municipalité a voulu être précurseur dans ce domaine en devançant l'application de la loi depuis maintenant plusieurs années en passant au zéro phyto.

La mise en place d'un plan de désherbage et d'un plan de gestion différencié (imposé par la préfecture) associé à notre volonté de ne plus utiliser de pesticides nous a permis de pouvoir prétendre à des subventions très intéressantes de l'agence de l'eau pour l'achat de matériel de désherbage (brûleur thermique, herse rotative etc.)

S'affranchir des produits phytosanitaires, représente un "véritable changement de pratique pour les agents" qui ont dû s'adapter aux nouvelles méthodes de désherbage, notamment en utilisant davantage pioches, binettes et râtaux. Dans

l'ensemble, nous pouvons globalement affirmer que nous arrivons à maîtriser la situation.

Vous avez certainement vu dans certaines rues des panneaux explicatifs concernant nos nouvelles pratiques, en effet le plan de gestion différencié nous impose de laisser certains accotements ou autres lieux sans intervention régulière pour favoriser la biodiversité. Ne soyez donc pas étonnés de voir pousser de grandes herbes dans certains lieux de la commune.

En 2019, la vente des produits phytosanitaires actuels sera interdite aux particuliers. Dans l'attente de produits de substitution, nous vous encourageons dès maintenant à changer vos pratiques de désherbage. A la faveur de pratiques écologiques, quelques « mauvaises herbes » ne seraient-elles pas en effet plus tolérables que ces pesticides invisibles mais toxiques ?

« Belles et rebelles »



En septembre, des panneaux d'une exposition « belle et rebelle » jalonnaient un parcours. Un petit groupe de Salornéens a partagé un moment de connaissance autour de la flore « sauvage des rues ». Une balade commentée sur les plantes urbaines, leur utilité, d'hier comme d'aujourd'hui. Bérangère Duret, animatrice pédagogique du CPIE (Centre Pour l'initiation à l'Environnement) a ensuite proposé un jeu de

découverte de la flore à nos élèves de CM, encadrés par des bonnes volontés du village. Cette expérience a permis à quelques habitants de changer leur regard sur celles qu'on appelle "mauvaises herbes", et avoir une autre approche sur cette flore spontanée urbaine que l'on retrouve dans les rues de notre village.

Forêt communale

La forêt communale de 318 ha est composée à 79% de chênes sessiles ou pédonculés, 4% de chênes pubescents, 13% d'autres feuillus, 3% de douglas et 1% de pins noirs d'Autriche. Sur proposition des services de l'ONF et selon le code forestier, un nouveau plan de gestion sur une durée de 20 ans a été décidé (le précédent ayant expiré) et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

La forêt est divisée en huit groupes de gestion : un groupe de régénération (19ha), six groupes d'amélioration (110 ha) et un groupe de taillis sous futaie (189 ha) qui fera l'objet de coupes selon une rotation de 60 ans.

La commune a fait l'acquisition de parcelles d'anciennes vignes devenues friches puis boisées qui sont contigües à la forêt communale. Il convient de saisir ce type

d'opportunité pour augmenter le patrimoine forestier de la collectivité en périphérie des bois communaux et de réduire la multitude de petites propriétés dispersées non exploitées.

Règlement cimetière

Bien que le règlement du cimetière soit facultatif, le conseil municipal a tenu à valider un tel document. En effet, cette recommandation rédigée donne à tous les usagers et les entreprises la ligne de conduite à suivre pour l'utilisation de cet espace public particulier. Le règlement de cimetière est la manifestation écrite des compétences du pouvoir de police du maire. Il est destiné à préconiser dans ce lieu les prescriptions touchant à un usage respectueux du site. Il est affiché sur le portail d'entrée du cimetière.

Les finances

Le budget primitif 2017 a été voté le 28 mars par votre conseil municipal. Il s'est appuyé sur un excédent global 2016 de 218 411 €. Il prévoyait 821 879 € en fonctionnement et 507 419 € en investissement (avec un autofinancement prévisionnel de 230 000 € du fonctionnement à l'investissement).

Avec 158 732 € sur 601 295 € de taxe d'habitation et taxe foncière sur les propriétés bâties, la recette fiscale des ménages représente 26% des recettes réelles de fonctionnement et 11 % du total du budget général 1 492 903 €.

Malgré les efforts demandés aux collectivités pour la réduction de la dette nationale, nous poursuivons notre choix grâce à une gestion rigoureuse, depuis plus de vingt ans, de ne pas augmenter les taux communaux de fiscalité.

La communauté de communes crée les nouveaux services à la population et nous permet de davantage mutualiser et optimiser nos moyens. C'est une tendance qu'il nous faut accentuer pour que le coût résultant de la dynamique nécessaire soit supportable. Quant à la fiscalité de l'intercommunalité, elle a subi une augmentation de 11% mais permettra d'absorber sa participation de 1,9 M € pour le déploiement de la fibre optique sur 36 communes, dont Salornay en 2020.

Pour un foyer à Salornay, l'augmentation de la fiscalité communautaire est de 45 € en moyenne (la valeur locative moyenne étant de 2742 comme vous pouvez le voir sur votre avis d'imposition).

A 131 € par habitant, notre endettement du budget général est faible comparé au 482 € en moyenne pour les communes de même importance dans le département.

Quant au budget Assainissement, il a été voté à 64 718 € en exploitation et à 244 601 € en investissement. La taxe communale d'assainissement est fixée depuis cinq ans à 0,80 € par m³ d'eau consommé malgré des travaux importants réalisés ces dernières années. Bien inférieure à la moyenne départementale, elle génère un produit de seulement 24 527 €. Elle constitue la seule recette réelle en dehors des subventions, compensations et primes d'épuration.

Quant aux ordures ménagères dont le service est assuré par le SIRTOM, la taxe 2017 au taux de 11,85 % participe au financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers, des déchetteries, des points propres, de la ressourcerie et de toutes les actions volontaristes visant à la réduction des déchets.

Rappelons que le bâtiment du commerce fait l'objet d'un budget annexe équilibré par les recettes des loyers qui compensent les charges d'emprunt. La future supérette s'appuiera sur le même principe.

Les finances restent le nerf de la gestion d'une collectivité pour lesquelles notre conduite responsable, rigoureuse et dynamique permet une situation saine mais néanmoins offensive.

Enfin, l'activité comptable évolue significativement avec la dématérialisation et la facturation électronique. Pour illustrer la charge 2017, ce sont 1150 opérations comptables qui ont été effectuées par notre service comptabilité.

Social – Éducation – CCAS

Repas des aînés

Le 14 Décembre, les membres du Comité Communal d'Action Sociale ont pris plaisir à servir le repas des anciens de la commune, préparé par Xavier Balon.



54 personnes concernées par cette journée se sont retrouvées autour d'une table aux couleurs de Noël. L'activité « loisirs créatifs » de La Courte Echelle avait à cette occasion confectionné des petits sacs que la municipalité a rempli de petites douceurs.

La doyenne du jour, Madame Pornet a été mise à l'honneur. François a animé cette journée pour le plus grand plaisir de tous. Les bénévoles ont œuvré pour la réussite de ce moment convivial et espèrent que tous en garderont un bon souvenir.

Association d'aides à domicile

Plusieurs foyers ont bénéficié des services des associations AAPA et ADMR. N'hésitez pas à vous adresser à ces associations si vous avez besoin d'aide à domicile, tout comme du CLIC afin de connaître vos droits.

Des commerçants de la commune ont vendu les bougies pour les illuminations du 8 décembre au bénéfice de l'AAPA.

Collecte en faveur des restos du cœur

Fin 2016 et en janvier 2017, des collectes ont été organisées au profit des Restos du Cœur. Elles n'ont pas été fantastiques, mais la municipalité a décidé de vous solliciter pour une nouvelle collecte samedi 20 janvier 2018 de 9 h à 12h. Vous avez pu venir déposer en mairie des denrées alimentaires non périssables et autres produits d'hygiène. On compte sur vous pour une prochaine collecte.

Centre de loisirs

Comme tous les étés, « La marelle en campagne » (service de la communauté de communes) est intervenue au mois de juillet sur la commune. Cette année, il n'y avait pas d'enfants de 3 ans inscrits. Le centre a donc concerné les enfants de 4 à 11 ans : 52 enfants, dont la moitié de la commune, ont fréquenté les lieux. Le CCAS offrait aux enfants de CE2 une semaine gratuite, tous les enfants concernés en ont bénéficié.

Dictionnaires



La municipalité offre un dictionnaire aux CM2 qui quittent l'école primaire pour le Collège. Cette année ils étaient 16. Une petite cérémonie en compagnie de l'équipe enseignante a eu lieu afin de leur remettre leur « petit Larousse » et leur souhaiter bonne chance pour leurs futures études.

COMMUNICATION – ANIMATION – CÉRÉMONIES

Traditionnellement, l'année a débuté par les vœux de la Municipalité.

En 2017, cette cérémonie a réuni à nouveau les membres des commissions communales, les responsables des associations et les professionnels qui animent notre commune, les représentants des Services Publics et bien évidemment les nouveaux habitants de Salornay ainsi que les nouveau-nés en 2016.

La Municipalité entend ainsi honorer ceux qui participent activement à la vie collective du village. Elle souhaite également faciliter l'arrivée des nouveaux venus dans la communauté villageoise.

La lettre municipale avec ses deux éditions en mai et en octobre a été distribuée dans les foyers.

Fête patronale

Comme chaque année la fête foraine s'est installée pour quelques jours sur la place Gandin. Petits et grands ont pu profiter des différentes attractions proposées (manèges, pêche aux canards, auto tamponneuses...). Cette fête est souvent l'occasion pour les Salornéens et les habitants des villages alentour de se retrouver pour passer un bon moment et s'amuser tous ensemble sur la place du village ; elle ne tient qu'à un fil, celui de la fréquentation.



Fleurissement – Embellissement



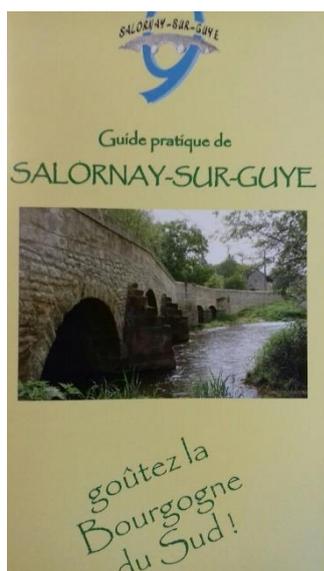
Lors de la remise des prix du fleurissement par le département le 4 février à Branges, la commune a reçu le 1^{er} prix du fleurissement des communes de 500 à 1000 habitants et le 4^{ème} prix des décors de Noël. Nous concourrons désormais pour l'appellation « village fleuri ».

Nous remercions une fois de plus l'ensemble des bénévoles qui ne comptent pas le temps passé pour agrémenter notre commune, pour la rendre plus belle et le plus agréable possible en été, mais aussi au moment des fêtes de fin d'année, en décorant nos rues et nos places publics.

Un grand merci aussi aux deux membres du conseil municipal, Guy Thévenoud et Didier Moreau pour les très beaux décors qu'ils fabriquent et peignent. Il s'agit d'un véritable travail d'artiste que tout le monde peut admirer pendant les fêtes de fin d'année.

Le petit marché du Jeudi

Même si l'affluence reste modérée, le petit marché du jeudi est bien apprécié. Chaland et commerçants aiment s'y retrouver dans une ambiance sympathique et conviviale. Comme de coutume, celui-ci est un peu plus animé durant la période estivale. Depuis le printemps, un nouveau banc de plants de fleurs et de légumes très diversifiés et de bonne qualité permet aux jardiniers amateurs de s'approvisionner



Nouvelle édition du guide pratique

A l'automne nous avons procédé à la distribution de la nouvelle plaquette géo localisant les professionnels et les activités de la commune.

Régulièrement nous devons la remettre à jour au regard des créations et fermetures d'activités professionnelles. Vous pouvez retirer des exemplaires à la mairie ou au camping en périodes d'ouverture.

Voisins vigilants



Notre commune a signé une convention de collaboration au dispositif « voisins vigilants ». Une cérémonie en préfecture a permis la remise de lettres de missions aux onze « voisins référents » de la commune. Ce sont aujourd'hui, 109 communes de Saône et Loire qui sont entrées dans le dispositif de participation citoyenne, souvent renommé « voisins vigilants », dont l'objectif principal est de prévenir les

cambriolages par la mise en place d'une solidarité de voisins, organisés pour donner l'alerte aux services de la gendarmerie, mais aussi d'avoir un regard bienveillant sur son voisinage de proximité. Empruntant la forme d'un réseau de solidarités de voisinage constitué d'une chaîne de vigilance structurée autour d'habitants d'un même quartier, le dispositif permet d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils sont les témoins. Les référents « voisins vigilants » transmettent à la gendarmerie, toutes les informations qu'ils estiment devoir porter à la connaissance de leur interlocuteur, sous réserve qu'elles respectent les

droits fondamentaux individuels et ne revêtent aucun caractère politique, racial, syndical, ou religieux. Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Les gendarmes référents informent le maire des mesures prises et lui adressent régulièrement un état statistique des faits de délinquance constatés sur la commune.



Les commémorations



En 2017, les commémorations ont été célébrées comme chaque année place Gandin. Le défilé part toujours à 11h depuis la mairie, se rendant à pied jusqu'au monument place Gandin pour un dépôt de gerbe et la Marseillaise.

Cette cérémonie a parfois attiré un peu plus de

monde (avec participation des enfants de l'école) mais parfois la foule n'est pas très nombreuse. Ces cérémonies citoyennes permettent de se souvenir des victimes lors des périodes sombres qui constituent l'histoire récente de la France pour la défense de notre république.

Nous vous attendons donc nombreux pour les cérémonies de 2018.

Les expositions au moulin de La Clochette

L'association DACC (Développement des Activités Culturelles en Clunisois) cessera dans quelques mois, de participer à la promotion des artistes et artisans sur le territoire du Clunisois, notamment à travers l'organisation d'expositions estivales dont Salornay a été témoin.

Cette association, née il y a 20 ans à l'initiative de personnes convaincues de l'importance de l'action culturelle dans notre région, a soutenu l'installation de créateurs à leurs débuts, et participé à leur reconnaissance croissante.

Les Salornéens ont pu profiter de l'action de DACC en partenariat avec la municipalité durant les expositions d'été, l'occasion



d'échanger avec les artistes dans le cadre idyllique du Moulin de la Clochette jusqu'à l'été dernier, où des « ateliers éphémères » nous ont permis d'entrer dans l'univers des créateurs (couture-cartonnage- calligraphie-peinture...).

Malheureusement, depuis ces dernières années, l'action de DACC s'est considérablement ralentie : peu de nouveaux adhérents, renouvellement difficile des membres fondateurs, orientations différentes des politiques culturelles...

Il nous semble important d'imaginer aujourd'hui à Salornay un véritable programme d'animation culturelle, notamment pendant la belle saison. Le moulin de la Clochette a été plébiscité par de nombreux visiteurs comme un milieu particulièrement adapté aux manifestations de cet ordre.

Pourtant rien ne peut se réaliser dans ce domaine sans la participation active des Salornéens. Aussi, toutes les démarches créatives nous intéressent dans la mesure où elles traduisent un savoir-faire et des compétences installées et susceptibles d'attirer le public. C'est pourquoi l'équipe municipale, et la commission « animation culturelle » en particulier, attend vos propositions dans des domaines variés : artisanat, productions artistiques, écriture, soirées littéraires, musiques, chant, théâtre...

Proposez vos talents. L'action culturelle à Salornay repose sur vous !

LES SERVICES COMMUNAUX

Le personnel communal

La commune est affiliée au centre de gestion de Saône et Loire qui assure pour le compte de la collectivité, différentes missions relatives à la gestion des carrières des agents territoriaux, notamment l'organisation des concours et examens professionnels, la médecine du travail et l'évaluation des risques professionnels. Une action de proximité appréciable pour les petites communes rurales. Le financement du CDG 71 est assuré par le versement d'une cotisation fixée à 0,80 % de la masse salariale.

Voici la liste des agents et leurs quotités hebdomadaires théoriques au service de notre collectivité :

- Jocelyne Dupont, secrétaire de mairie, 35h ;
- Evelyne Borecki, rédactrice principale et garde champêtre, 35h ;
- Françoise Parat, adjointe d'animation, 33h ;
- Séverine Dépinet, adjointe d'animation, 33h ;
- Laurence Gelin, adjoint technique en charge de l'entretien 26h ;
- Bernard Fauconnet, adjoint des services techniques, 35h ;
- Camille Rigaudier, adjoint des services techniques, 35h ;
- Didier Robbio, adjoint des services techniques, 21h ;
- Romuald Feburie, adjoint des services techniques 13h30.

Les élus tiennent à remercier tous ces agents pour leur engagement professionnel.

Le secrétariat de la mairie

Jocelyne Dupont et Evelyne Borecki assurent toutes les tâches de secrétariat et de gestion.

Il faut distinguer l'accueil téléphonique de l'accueil physique.

Les horaires d'ouverture de **l'accueil au public** sont les suivants :

- **Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 14h à 17h.**
- **Samedi de 10h à 12h.**

L'accueil téléphonique est ouvert sur une grande amplitude : **de 9h à 12h et de 13h30 à 18h** (du lundi au vendredi sauf le mercredi) et **le samedi de 10h à 12h.**

Pour la plupart des habitants équipés d'internet, les demandes peuvent être exprimées **à toute heure par courriel à : mairie@salornay-sur-guye.fr**

Le site internet **<http://www.salornay-sur-guye.fr>**, les panneaux numériques permettent aussi l'information continue, sans compter nos sept points d'affichage pour l'essentiel.

La bibliothèque intercommunale

La fréquentation de la bibliothèque reste stable et nous avons encore accueilli de nouveaux lecteurs.

Une exposition relatant les échanges intergénérationnels entre les résidents de l'EHPAD Lucie Aubrac de Salornay et les écoliers, dans le cadre des animations péri-éducatives, a été installée dans nos locaux au cours du mois d'octobre : peintures, poèmes, témoignages et photos, superbes et très enrichissants.

En janvier, vous trouverez dans notre bibliothèque, une « boîte à idées » dans laquelle vous pourrez déposer vos suggestions. Notre désir étant de satisfaire au mieux nos adhérents.

Rappel des horaires :

Lundi :	16H-18H	Mercredi :	14H30-15H30
Jeudi :	16H30-18H	Samedi :	10H- 11H30

L'équipe des bénévoles vous souhaite de belles lectures.

Le camping



Notre camping satisfait toujours les vacanciers qui y séjournent.

Une meilleure fréquentation en mai et juin, suivie de juillet qui est toujours le mois le plus fort, s'est un peu atténuée en août. Dans l'ensemble la saison a été correcte avec 225 nuitées de plus qu'en 2016. Nous constatons toujours une majorité d'étrangers à 59%, dont 66% sont Hollandais et une occupation moyenne des emplacements à 22% soit 12 sur 60 au quotidien.

La durée de séjour est de 3,7 nuits.

Le wifi a été très apprécié ainsi que les petits aménagements dans les sanitaires. Des réponses très positives au questionnaire de satisfaction donné à chaque estivant témoignent toujours de la qualité de l'accueil, de la propreté des locaux et de l'embellissement du site grâce au fleurissement qui l'agrémente.

L'action de l'office de tourisme de la communauté de communes, qui participe à la promotion, est utile et appréciée.

L'école

Début septembre, 79 enfants, issus de 55 familles, ont repris le chemin de la promenade pour la rentrée des classes. 22 élèves habitent dans 5 communes environnantes.

La Directrice, Claire Frizot, a accueilli 8 enfants en petite section et 15 en moyenne. Sa décharge de direction est assurée le vendredi par Alice Bourgeoisat, qui remplace également le temps partiel de Charlotte Guillermin le jeudi. Les 9 enfants de grande section et les 10 CP ont débuté cette année avec Soazic Lebarbier qui remplace le congé maternité de Charlotte. Caroline Ferlay est toujours installée dans la classe numérique avec 11 CE1 et 10 CE2. Sophie Beurtin a en charge 7 CM1 et 9 CM2, Alicia Picard complète son mi-temps.

Françoise Parat et Séverine Dépinet assistent toujours les enseignantes des classes maternelles. Elles assurent également la garderie et le service au restaurant scolaire. Caroline Joseph assure la fonction d'AVS.



Fait marquant et exceptionnel, depuis l'arrivée d'une nouvelle famille début novembre, Claire Frizot qui dans sa classe avait déjà deux paires de jumeaux, en compte désormais une troisième en moyenne section.

En cette rentrée le maintien des rythmes scolaires était du sort des municipalités. Dans un premier temps le conseil municipal s'est prononcé pour le maintien des activités péri-éducatives assurées jusqu'en juin par Dominique Darnand et la communauté de communes. Les enseignants et les parents délégués ont été consultés lors d'une réunion, le 15 juin. Après échanges du maire et Cathy Desbas, adjointe en charge des affaires scolaires, avec les enseignants et les parents délégués, il a été décidé de sonder les familles. Sur 48 réponses, les deux tiers se sont prononcées favorablement pour la semaine de 4 jours, tout comme le conseil d'école. Le conseil municipal a suivi ce choix et a donc opté pour le retour à la semaine de 4 jours, mettant fin ainsi aux Temps d'Activités Péri-Educatives.

Cependant, les enseignants estimant que la matinée supplémentaire était bénéfique pour les apprentissages, il a été jugé pertinent d'allonger la matinée d'école et d'écourter l'après-midi. Ainsi, les horaires ont été modifiés depuis la rentrée et sont les suivants : 9h-12h15 et 13h45-16h30. Les enseignantes remercient la collectivité pour son aide financière, ainsi que l'association des parents d'élèves qui par sa très forte contribution, a permis la réalisation des projets scolaires et sorties.

La garderie et le restaurant scolaire

Françoise et Séverine ont accueilli les enfants à la garderie de 7h30 à 8h50 le matin et de 16h30 à 18h30 les soirs pendant les 183 jours d'école dont 36 mercredis matins. 18 enfants en moyenne ont ainsi pu jouer, faire du collage ou encore du coloriage avec les ATSEM. 4 enfants venaient matin et soir. Ce service est toujours bien apprécié et bien fréquenté, tout comme le restaurant scolaire où ont été servis 6455 repas sur 147 jours pleins d'école à 44 enfants en moyenne par jour, et en moyenne 4 enfants les 36 mercredis.

Dominique Darnand (employée pour les rythmes scolaires et le temps périscolaire) aidait le personnel au service et à la surveillance des enfants, puisqu'ils mangent toujours en deux groupes (les petits avant les plus grands).

Dès la rentrée 2017, il a été instauré en accord avec les plus grands, un système de self-service. Les plats étant dressés sur une table centrale, chacun à son tour, table par table, vient se servir seul, sous le regard surveillant et bienveillant des ATSEM. Ceci permet l'acquisition d'une certaine autonomie. Les enfants apprennent le partage en gérant aussi leur appétit, et cela évite ainsi trop de gaspillage. Une ambiance plus sereine et plus calme règne désormais pendant le repas.



Les responsables cherchent toujours de nouvelles idées et de meilleures pratiques

pour inciter au bien-vivre et au bien-être ensemble ; elles essaient de sensibiliser les enfants au respect des uns envers les autres, ainsi que par rapport à la nourriture. Depuis la rentrée 2017, avec la fin des rythmes scolaires, Laurence Gelin a rejoint Françoise et Séverine sur le temps méridien puisque Dominique a terminé son contrat.

Le Centre d'Intervention de Salornay-sur-Guye

2017, année de changement pour le centre d'intervention (CI) Salornay, sur trois points principalement : dotation de véhicules, nombre d'interventions et recrutement.

Les véhicules :

Le VPI (véhicule de première intervention) a été remplacé par un autre VPI, celui-ci beaucoup plus récent, mieux motorisé et matérialisé. C'est un camion hors-chemin, 4 roues motrices, mieux adapté à nos territoires ruraux. Dans le cadre des dotations de véhicules par rotation entre les différents centres, le CI a touché un VSAV (véhicule de secours aux victimes),



engin plus récent, beaucoup mieux matérialisé et surtout équipé de la climatisation, très appréciée par la victime ainsi que les sauveteurs au cours de longs trajets vers les hôpitaux du département. La VL (véhicule de liaison) devrait être changée courant de l'année 2018.

Les interventions :

Contrairement au département de Saône et Loire, où l'augmentation des interventions est de l'ordre de 3% environ, le CI Salornay est en diminution par rapport aux années précédentes. Ce phénomène s'explique principalement par le manque d'effectifs dans le premier semestre de cette année, en conséquence nous n'avons pas pu assurer toutes les interventions de notre secteur et encore moins renforcer les centres voisins.

Heureusement, une amélioration de la disponibilité et des compétences a permis de palier au problème, notamment pour les personnels suivants :

- Héloïse VANNUFFEL → Equipier SAP (Secours personnes) et INC (Incendie) ;
- Baptise MONTEL → Equipier SAP et INC ;
- Romuald FEBURIE → Equipier SAP;
- Mickael CHENAUD → COD1 (Conduite engin pompe).

Comme d'habitude, nous relançons un appel à volontaires, notre effectif étant insuffisant pour le nombre d'interventions à traiter.

AUTRES SERVICES ET INFORMATIONS

Le Centre Local d'Information et de Coordination

Le CLIC du Clunisois s'adresse aux personnes de 60 ans et plus, à leur entourage (famille, amis, voisins) ainsi qu'à toutes les personnes concernées par le vieillissement : bénévoles, professionnels, élus...

Concrètement, il examine la situation de la personne âgée, l'oriente et l'accompagne si nécessaire. Au domicile de cette dernière, Le CLIC effectue une évaluation complète des besoins pour permettre une réponse adaptée : aide à domicile, soins, adaptation du logement, portage de repas, hébergement, aides financières...

Il vous accompagne dans vos démarches administratives. Il coordonne les actions des professionnels, met en place une aide personnalisée et assure le suivi. Contactez-les à la résidence Bénétin à Cluny Tél: 03 85 59 30 60

Le Relais de Services Publics

Le Relais de Services Publics (RSP) offre la possibilité d'être accueilli par un agent de la communauté de communes du Clunisois pour obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics.

Ses missions sont d'assurer un service de proximité et un accompagnement personnalisé, de faciliter les démarches administratives.

Au RSP, vous pouvez :

- Obtenir des renseignements administratifs de tout ordre,
- Obtenir des explications sur le langage administratif et les courriers,
- Obtenir un formulaire et sa notice,
- Effectuer ces démarches en ligne,
- Se faire aider dans la constitution d'un dossier,
- Suivre son dossier personnel, pour les administrations qui ont ouvert le suivi de dossier sur Internet (ANPE, CNAF, CNAM, UNEDIC...), etc...



Vous pouvez rencontrer Mylène Galimi, médiatrice de la communauté de communes, le lundi de 14 h à 17 h dans un bureau de la mairie. Une organisation qui va évoluer puisque la notion de MSAP (Maison de Services Aux Publics), qui intègre ce

RSP est effective à la communauté de communes du Clunisois, et que la signature d'une convention avec La Poste permettra bientôt de bénéficier de ce service au bureau de Poste tous les jours.

La Communauté de Communes du Clunisois (CCC)

Au 1^{er} janvier 2017, 9 communes ont rejoint notre communauté, portant la population totale de 12000 à 14000 habitants et le nombre des communes de 36 à 42.

Le Conseil Communautaire compte dorénavant 69 membres titulaires (dont JL Fonteray, G Burteau et C Bertrand pour Salornay) et 37 suppléants. Les 14 commissions, animées par les vice-présidents, vice-présidentes et conseillers délégués mènent le travail de fond.

Les services communautaires, 67 personnes, dont 6 chargées de l'administration, dirigées par Florie Bonniel (suppléée pendant son congé parental par Véronique Villeneuve-Bertru), assurent la mise en œuvre des politiques et décisions arrêtées par le Conseil.

Le bureau communautaire coordonne la mise en œuvre du projet de territoire :

- Développe l'économie et l'emploi par la valorisation des ressources locales,
- Modernise les infrastructures et préserve l'environnement,
- Donne la priorité aux jeunes, aux familles, cultive le bien vivre ensemble et la solidarité avec les personnes en difficultés,
- Invente de nouvelles formes de service public, au plus près des gens, pour lutter contre la relégation des territoires ruraux et attirer de nouveaux habitants,
- Développe la solidarité entre la communauté et les communes.
- A mi-mandat depuis 2014, citons les actions dans les différents domaines de compétences :
- Renforcement de l'action de l'Office tourisme, sur l'ensemble du territoire, avec le soutien aux festivals, l'accueil touristique sur le pôle multimodal ;
- Accueil d'un chantier d'insertion pérennisé en atelier d'insertion pour l'entretien du petit patrimoine des villages et participation à la création d'une entreprise à but d'emploi (« InClunisio » : broyage de déchets verts, collecte de cartons, ramasse alimentaire dans le cadre de l'opération « Zéro chômeurs de longue durée ») ;
- Création d'un pôle territorial d'économie solidaire conduisant au lancement d'un centre d'activités agro-alimentaires à Saint-Vincent des Prés, comprenant la modernisation de la laiterie et la création d'un laboratoire de transformation alimentaire en liaison avec une association de professionnels ;
- Labellisation « territoire à énergie positive » ;
- Rénovation de bâtiments publics dans les communes, construction d'un bâtiment à énergie positive (Ludoverte) ;
- Création d'un réseau d'aires de co-voiturage (en cours) ;
- Animation du défi des familles à énergie positive ;
- Étude et participation au financement d'une unité pilote de méthanisation ;
- Coopération avec la création de « centrales villageoises » photovoltaïques ;
- Rénovation thermique et animation de la piscine intercommunale Daniel Decerle de La Guiche : passage à la géothermie, nouvelles activités pour tous les publics ;
- Déploiement du très haut débit en fibre optique : De 2018 à 2020 pour 36 communes (2020 pour Salornay), puis les nouvelles ;
- Gestion du transport scolaire : avec le passage à la journée de 4 jours ;
- OPAH : études achevées, lancement de l'opération en 2018 ;

- Animation de la « charte forestière de territoire » : formation des acteurs et études ;
- Animation de « Natura 2000 » : contrats de financement dans la zone concernée ;
- Gestion de la maison des services au public : dont Salornay bénéficie avec le RSP (3577 entretiens personnalisés en 2017 sur la CCC) ;
- Construction et lancement du multi-accueil des « Bout'en train » (40 familles), Ludoverte, relais des assistantes maternelles qui se réunit à Salornay dans la nouvelle salle scolaire ;
- Gestion des centres de loisirs : Centre de loisirs de la Marelle au Quai de la Gare et développement de l'offre de loisirs hors Cluny, « la Marelle en campagne » à Salornay ;
- Animation d'un réseau de parentalité « 1001 familles en Clunisois », avec des rencontres sur toute la CCC ;
- Lancement du conseil intercommunal des jeunes, avec la yourte itinérante, développement de l'activité des clubs jeunes ;
- Création et diffusion d'un répertoire social et solidaire, création d'un collectif d'entraide citoyenne avec le co-voiturage expérimenté place de la Clochette ;
- Bibliothèques : reprise des bibliothèques de Joncy et Ameugny, le personnel prévoyant des animations à l'échelle de la CCC ;
- École intercommunale de Musique, Danse et Art dramatique : création d'une formation au théâtre, en plus des formations pour enfants et adultes à la musique, le chant, la danse ;
- Communication : lettre communautaire (2 parutions en 2017), site internet, réunions publiques ;
- Gestion des déchets : assurée par le SIRTOM, homogénéisation du mode de financement ;
- Soutenir les communes, préparer l'évolution des compétences prévue par la loi avec le pacte de solidarité budgétaire, permettant de compenser une partie des baisses de subvention de l'État ;
- Valorisation des certificats de réduction d'émission de gaz à effet de serre par la CCC pour le compte des communes, permettant des revenus substantiels ;
- Création d'une agence d'urbanisme, qui bénéficie à toutes les communes dont l'instruction des dossiers n'est plus assurée par l'État comme pour Salornay ;
- Étude du transfert de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et création d'une commission « eau, assainissement » pour étudier le prochain transfert de cette compétence prévu par la loi.

Les informations du SIRTOM de la Vallée de la Grosne

Par le biais du journal « L'ECO-SIRTOM » distribué simultanément à ce bulletin vous avez de plus amples informations sur ce service, sur la réduction et la gestion des déchets.

Nous abordons néanmoins quelques points plus spécifiques à Salornay-sur-Guye.

Contrôle d'accès en déchetterie

Les travaux de la déchetterie de Salornay sont terminés et proposent un équipement performant et adapté.



Dans le cadre de son programme de réhabilitation des déchetteries, le SIRTOM de la Vallée de la Grosne met en place un système de contrôle d'accès. L'objectif principal de ce contrôle est de réguler le nombre de voitures qui peuvent être simultanément devant les quais, ceci pour sécuriser et faciliter le dépôt pour les usagers.

Si le nombre de voitures sur la plate-forme n'est pas trop important, la barrière s'ouvrira et l'utilisateur pourra rentrer sur le site. Dans le cas d'un nombre trop important de voitures, la barrière restera fermée, il sera alors demandé à l'utilisateur de patienter.

Un formulaire d'inscription est disponible en déchetteries et vous est proposé si ce n'est fait. Il est à remplir puis à renvoyer avec un justificatif de domicile de moins de trois mois au SIRTOM de la Vallée de la Grosne, ZA du Pré Saint Germain, 16 Rue Albert Schmitt 71250 Cluny ou par courriel à secretariat@sirtomgrosne.fr. Vous recevez alors par courrier une carte d'accès, sur laquelle un code barre unique sera imprimé. Lors de l'arrivée sur la déchetterie, cette carte est à présenter à un lecteur sur une borne d'entrée.

Des poubelles de tri

En collaboration avec la commune, le SIRTOM va mettre en place courant de l'année 2018 des corbeilles publiques de tri dans les lieux les plus fréquentés de la commune.

Une incitation au tri pour les touristes et visiteurs sera effectuée par le biais d'un panneau d'information.

Dépôt de déchets verts

Dans le cadre de la réduction de nos déchets verts, votre commune en collaboration avec le SIRTOM organise le broyage de vos branches et branchages. Cette opération permet un traitement local des déchets verts, en produisant du broyat qui sera utilisé par la commune et proposé aux habitants. Le broyat est utilisable en paillage ou comme matière sèche pour le compost.

Pour cela, une aire de dépôt est mise à votre disposition (chemin au-dessus du cimetière, plus d'information auprès de la mairie). Une fois le stockage de branches et branchage suffisant, le broyage sera effectué par « In Cluniso », une entreprise d'insertion du Clunisois.

Compostage

Un site de compostage collectif est disponible rue du Champ de Foire. Pour que le SIRTOM puisse déployer cette pratique sur les autres communes du territoire (60 au total), les usagers deviendront petit à petit responsables des lieux pour autonomiser la gestion du site, avec un appui de la commune. Un soutien est possible par le SIRTOM avec des initiations et formations aux personnes intéressées.

Pour cela, vous pouvez contacter le Maître Composteur du SIRTOM : 03.85.59.26.98.

Sachez que ces initiations et formations sont aussi possibles pour les usagers ayant un composteur individuel.

Pour plus d'informations, le site internet du SIRTOM www.sirtomgrosne.fr est mis à jour régulièrement pour publier les actualités.

Stérilisation des chats errants

La convention pour la stérilisation et l'identification des chats errants signée fin 2016 entre la Communauté de Communes du Clunisois et la Fondation 30 Millions d'Amis a permis de stériliser 230 chats et chattes à ce jour. Les frais de stérilisation sont à la charge de la Fondation et ne sont pas imputés sur le budget des mairies ou de la communauté de communes.

Cette action, qui permet de maîtriser les populations de chats errants, parfois sources de nuisances pour les collectivités, et de souffrance pour ces animaux en surpopulation, se poursuit en 2018.

La loi du 11 mai 2011 (article L 212.10) impose l'identification pour les chiens et chats, le non-respect de cette loi, expose le propriétaire à une contravention de 750 euros.

Rappelons aussi que la loi interdit de nourrir les chats errants sous peine d'une amende de 3eme classe pouvant s'élever à 450 euros.

Nous vous recommandons d'informer la mairie si vous avez remarqué des chats en divagation près de chez vous.

En parallèle, nous demandons aux particuliers de faire preuve de civisme en faisant stériliser et identifier leur animal de compagnie. La loi impose l'identification pour les chiens et chats.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mme Guignard au 06 65 63 35 65 ou la mairie.



Informations pratiques

Pièce désirée	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût
Extrait de naissance	A la mairie du lieu de naissance	Indiquer : nom, prénoms, date de naissance, et nom et prénoms des parents	Une enveloppe timbrée pour envoi
Extrait de mariage	A la mairie du lieu de mariage	Indiquer : nom, prénoms, et date du mariage	Une enveloppe timbrée pour envoi
Extrait de décès	A la mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt	Indiquer : nom, prénoms, et date du décès	Une enveloppe timbrée pour envoi
Duplicata de livret de famille	A la mairie du lieu du mariage	Indiquer : nom, prénoms, date du mariage, lieu et date de naissance des enfants	Gratuit
Extrait de casier judiciaire	Casier judiciaire central 107 rue du Landreau 44079 Nantes Cedex	Indiquer : nom, prénoms, date et lieu de naissance	Une enveloppe timbrée pour envoi
Carte d'identité (valable 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs)	Mairie de Cluny sur rendez-vous	Copie intégrale de l'acte de naissance (sauf si l'ancienne carte est périmée depuis moins de 2 ans), 2 photos identiques récentes, 1 justificatif de domicile, l'ancienne carte si renouvellement.	Gratuit (sauf en cas de perte ou d'incapacité à produire l'ancienne carte : 1 timbre fiscal à 25.00 €)
Passeport Biométrique Adulte (valable 10 ans)	Mairie de Cluny sur rendez-vous	Carte d'identité si en possession, 1 photo récente couleur, copie intégrale de l'acte de naissance (sauf si l'ancien passeport est périmé depuis moins de 2 ans), 1 justificatif de domicile, l'ancien passeport si renouvellement	1 timbre fiscal à 86,00 Euros
Passeport Biométrique pour un mineur (valable 5 ans)	Mairie de Cluny sur rendez-vous	Carte d'identité si en possession, 1 photo récente couleur, copie intégrale de l'acte de naissance (sauf si l'ancien passeport est périmé depuis moins de 2 ans), 1 justificatif de domicile, l'ancien passeport si renouvellement	Pour les enfants de moins de 15 ans : 1 timbre fiscal à 17,00 €. Pour les jeunes de 15 à 18 ans : 1 timbre fiscal à 42,00 €
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Livret de famille, pièce d'identité, justificatif de domicile ou de contribuable	Gratuit
Légalisation de signature	Mairie du domicile	Signature à apposer en mairie et justificatif d'identité	Gratuit
Carte grise	Préfecture	Ancienne carte grise, certificat de vente et justificatif d'identité et de domicile	S'adresser en Préfecture pour les tarifs

LES PROJETS POUR L'ANNÉE 2018

L'année 2018 débutera par notre importante construction d'un bâtiment destiné à un commerce multiservices. La démolition de l'ancien bâtiment en janvier permettra le terrassement et le début de la construction pour une fin de travaux à la fin du mois de juin. Dans ce scénario, la supérette ouvrira début juillet.

Après nous être préoccupés des deux axes routiers principaux, nous poursuivrons les aménagements pour une meilleure sécurité sur des rues fréquentées.

La deuxième phase de rénovation des trottoirs de la Grande Rue sera réalisée, tout comme les entretiens classiques sur notre voirie communale. La place de La Clochette sera rafraîchie, avec le terrain jouxtant le terrain de jeux qui sera aménagé notamment pour le covoiturage.

Le mur en pierres entre le lavoir de la Place Gandin et le pont Sainte Catherine sera réhabilité par l'équipe du chantier d'insertion.

La levée du Grand Pont se dégrade et nécessite une étude pour ce chantier de grande ampleur.

Notre court de tennis sera opérationnel pour le printemps.

Les WC publics seront construits sous l'abribus, assurant une mise aux normes d'accessibilité et l'isolation adaptée pour un usage hivernal.

Nous disposons de terrains à bâtir pour répondre aux souhaits d'acquéreurs potentiels pour s'installer dans notre commune.

La réserve foncière qui permettrait à long terme l'urbanisation de la commune sera poursuivie, conformément à des orientations de notre PLU.

La fiabilisation de notre réseau d'eaux usées sera poursuivie en éliminant les derniers branchements parasites, limitant les coûts de fonctionnement du poste de relèvement ainsi que la perturbation du temps de séjour des effluents dans la lagune.

L'optimisation de nos procédures de désherbage écologique sera poursuivie.

Nous saisisons toute opportunité d'achat d'un camion benne d'occasion pour notre service technique.

Le plan de gestion différencié avec l'exigence « zéro phyto » est un chantier de longue haleine sur lequel nous allons parfaire notre organisation.

L'optimisation des coûts d'énergie et la limitation des consommations restent une priorité à laquelle nous sommes attachés.

L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) de la Communauté de Communes du Clunisois devrait permettre le soutien à des travaux d'économies d'énergie.

La sortie d'une brochure « Laissez-vous conter Salornay-sur-Guye et la vallée de La Gande » faisant valoir notre patrimoine est prévue au printemps avec le partenariat du Pays d'Art et d'Histoire.

Un retraitage de notre documentation sur les chemins de randonnée devrait être opérationnel avant l'été.

Après l'actualisation en 2017 du guide des activités, les deux plans d'information de nos « relais informations services » sur nos places seront réédités. La modernisation de notre site internet sera poursuivie.

La recherche de professionnels pour les bâtiments et les terrains de notre zone d'activités communautaire sera poursuivie.

La maison de services au public en partenariat avec la Poste complétera le relais de service public communautaire déjà très apprécié.

Le parc informatique et administratif de notre administration sera rénové. Le matériel existant pourra alors être affecté à notre point Cyber mis à disposition à la bibliothèque.

Inhérent à tout projet, il y a bien sûr le fonctionnement des services administratifs qui connaissent une poursuite des évolutions sans précédent avec une dématérialisation généralisée pour nombre de procédures dont la comptabilité, l'application de la modernisation des services publics. Ces interventions parce qu'internes sont méconnues mais ô combien importantes et fastidieuses, et exigent des facultés d'adaptation manifestes.

Tous ces projets seront confirmés au moment du vote budgétaire à la fin du mois de mars ou ajustés au fil de l'année.

D'autres projets ou actions ou investissements pourront évidemment être retenus en mars avril lors des décisions budgétaires.

LES CONSCRITS DE LA CLASSE EN 7



Le samedi 15 avril, 40 conscrits se sont retrouvés pour la traditionnelle journée des classes.

Chansonnettes, anecdotes et souvenirs ont contribué à la réussite de cette journée qui s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et conviviale, et laissera à tous de bons souvenirs.

Comme de coutume quelques conscrits se sont rendus à la maison de retraite, pour remettre les cocardes aux résidents qui ont fêté une dizaine cette année.

LA VIE ASSOCIATIVE

Nos associations remplissent plusieurs rôles, étant donné la diversité des motivations qui animent ceux qui en sont à l'origine.

Nous distinguons quatre grandes fonctions remplies par nos associations :

- Partage d'un loisir, d'une passion entre membres : associations sportives, associations de pêche, de chasse, d'amateurs de vin...
- Défendre les intérêts des membres : association de parents d'élèves, de personnes souffrant d'une maladie spécifique...
- Avoir un rôle caritatif, humanitaire.
- Faciliter l'expression, diffusion et promotion d'idées ou d'œuvres, de créations artistiques.

Elles créent de la vie et de l'émulation dans notre espace communal. Il nous faut saluer les responsables et leurs membres pour leur dévouement et leur implication.

Amicale des sapeurs-pompiers

L'amicale des sapeurs-pompiers regroupe les sapeurs-pompiers en activité et les sapeurs-pompiers vétérans, le but étant de fédérer les liens sociaux entre les personnes, d'assurer une couverture sociale pour nos membres, d'organiser des manifestations, (banquet annuel, bal du 14 juillet, tournée de calendriers....).

Cette année nous avons effectué une croisière sur la méditerranée, moment de détente pour tous et de convivialité.

J'en finirai par remercier les habitants de nos communes pour le bon accueil fait lors de notre traditionnelle tournée de calendrier et un remerciement à la commune de Salornay pour son aide matérielle et financière tout au long de l'année.

La boule lyonnaise de Salornay

Résultats positifs pour l'année 2017, l'équipe AS perd en 1/2 finale du championnat de Saône et Loire et une quadrette se qualifie aux championnats de France à Chambéry où elle perd en 32ème de finale.

Plusieurs concours ont été remportés par nos joueurs au courant de l'année.

Avec 20 licences officielles et 20 licences loisirs l'effectif reste stable.

En juin, nous avons fait de l'initiation boule à l'école primaire avec 5 séances pour 2 classes qui a réuni environ une quarantaine d'enfants.

Les 4 concours sociétaires et le concours officiel se sont bien passés avec une bonne participation.

Pour l'année 2018 tous ces concours seront reconduits :

8 Juin : Challenge DANY

29 Juin Challenge TULU

7 Septembre: Challenge TONIN

15 Septembre: Challenge NENES, avec repas le soir

22 Septembre: Challenge NONIN

La société remercie toutes les personnes bénévoles qui participent tout au long de l'année au bon fonctionnement de celle-ci, et remercie la commune pour son aide financière et matérielle.

Club loisirs et amitié de Salornay-sur-Guye



2017 s'achève, notre club vient de fêter sa quarantième année. Cette association avait comme Présidente Mme Lardet en 1977 et comptait 62 adhérents.

Bien entendu, cela n'est pas toujours facile surtout pour trouver de nouvelles personnes afin de combler les vides laissés par les disparitions des anciens : maladie, séjour en

maison de retraite n'épargnent personne et parfois, hélas, un départ.

Nous espérons que d'autres personnes se joindront à nous pour apporter à leur tour une présence stimulante aux réunions du club, le premier et le troisième jeudi de chaque mois, à partir de 14 h, salle de réunion de la mairie.

Les marcheurs se retrouvent tous les mardis place de la clochette à 14 h pour une marche de 5 ou 10 km (environ) et au choix. Le dernier mardi du mois est consacré à une marche cantonale organisée par un club du canton.

Chaque année, la première réunion est la dégustation de la galette des rois offerte par le CCAS que nous remercions. Deux repas sont à l'ordre du jour, le premier avait lieu le 11 mai au restaurant du "pont de cote". 40 personnes présentes, le repas a été apprécié unanimement. Le deuxième, le 9 novembre à la salle polyvalente, une choucroute préparée par M. Balon, a régalé 38 personnes.

Nous avons participé au concours de connaissances et de recherches et nous avons été 4^{èmes} avec 43 bonnes réponses sur 50. Nous remercions le groupe qui passe du temps pour résoudre toutes ces questions.

A la fin du mois d'octobre, nous avons reçu les marcheurs du canton (60) pour les deux circuits. Le soleil était de la partie; nous avons passé un bel après-midi avec collation à l'arrivée pour remise en forme.

PREVISIONS 2018 :

Dictée club : le 22 janvier, canton à Donzy le 19 février, arrondissement le 19 mars, départementale 23 avril à Mâcon.

Concours de poésie et concours des connaissances à remettre avant le 15 mars.

Marche arrondissement le 17 mai à St Ythaire.

Concours de pétanque le 5 mai à Montpont-en-Bresse.

Repas dansant le 8 avril à Massilly.

Marches cantonales: janvier Buffières; février Massilly; mars Bray; avril Mazille; mai Flagy; juin Chissey ou La Vineuse

Amicale pour le don du sang

230 personnes se sont présentées aux 5 collectes de l'année 2017.

Donner son sang, c'est donner un peu de soi-même ; mais c'est surtout sauver des vies. Peut-être même sa propre vie. Donner et recevoir.

Le don de sang doit devenir un acte banal, régulier, ancré dans le quotidien. A la portée de tous, ce geste simple et solidaire ne doit pas revêtir un caractère exceptionnel.

DON DE SANG = DON DE VIE « PLUS DE SANG, C'EST PLUS DE VIE »

Quelles sont les conditions pour donner son sang ?

- Etre âgé de 18 à 70 ans – peser plus de 50 kg – 4 dons par an pour les femmes et 6 dons par an pour les hommes.
- Pour un premier don, il faut se munir d'une pièce d'identité
- Un don dure environ 30 minutes, l'entretien médical avant le don vous assure une entière sécurité.
- Le jour du don, il faut bien s'hydrater avant, et ne pas venir à jeun.

*Après le don, une collation vous est proposée.

Alors, n'hésitez plus, venez rejoindre les nombreux donateurs, et dans un esprit de solidarité, nous vous informons des dates des collectes 2018 :

SALORNAY

Ven 16 février de 8h30 à 12h30
Ven 13 avril de 15h30 à 19h30
Mer 20 juin de 8h30 à 12h30
Ven 17 août de 8h30 à 12h30
Mer 24 octobre de 8h30 à 12h30

CLUNY

Ven 5 janvier de 8h30 à 12h30
Ven 16 mars de 8h30 à 12h30
Ven 11 mai de 8h30 à 12h30
Ven 20 juillet de 8h30 à 12h30
Ven 14 septembre de 15h30 à 19h30
Ven 16 novembre de 8h30 à 12h30

L'amicale recherche de nouveaux bénévoles pour aider lors des collectes (préparation et rangement de la salle, servir les collations aux donateurs). De plus, le bureau sera à renouveler à la prochaine assemblée générale qui se tiendra le vendredi 6 avril à 18h. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues
Téléphone : 06 69 99 81 47.



A.P.E

Les membres de notre association remercient l'ensemble des personnes qui participent de près ou de loin à la réussite des activités de l'association, ainsi que la municipalité pour son soutien matériel.

Comme tous les ans, 2017 a vu une partie du bureau de l'APE renouvelée et des nouveaux membres remplacés, ceux dont les enfants sont partis au collège :

Président : Martial Boulesteix – *Vice-président* : Pierre Viard – *Secrétaire* : Géraldine Déron – *Vice-secrétaire* : Emilie Gelin – *Trésorier* : Pierrick Griveau – *Vice-trésorière* : Elodie Labaune – *Membres actifs* : Djamila Baritel, Emmanuelle Corneloup, Julien Deniboire, Laetitia Dyon, Fabienne Esquirol, Amélie Gelin, Thierry Lacour, Gaëlle Liodenot, Amandine Paccaud et Fanny Perez.

Le bilan financier des différentes manifestations a permis, cette année encore, de financer des projets éducatifs proposés par les enseignants.

Pour cette nouvelle année scolaire, nous espérons que l'association, alimentée par l'implication et la bonne humeur de ses membres et bénévoles, sans oublier l'appui matériel de la municipalité, perdure afin d'offrir à tous les enfants de notre école une scolarité riche de projets variés. Par exemple, un projet « Au fil de l'eau » pour les maternels et CP, ou les « sauvages des rues » pour les CM.

Dans la volonté de rassembler encore plus de parents d'élèves, de consolider les liens avec l'équipe enseignante, les autres associations et tous les habitants de Salornay et des alentours, nous vous donnons rendez-vous pour nos prochaines manifestations :

Loto - Vente de fromage – un Carnaval sportif- Tombola - Kermesse de l'école.
De plus, l'association organise tout au long de l'année une collecte de cartouches vides jet d'encre. Tous les habitants sont invités à déposer leurs cartouches usagées à la mairie. Les bénéfices liés à cette collecte permettront de financer une partie des sorties éducatives de l'école.

La courte échelle

Fin juin, le bureau de La Courte Echelle a changé. Stéphane Guillaume en est maintenant le président, secondé par Thierry Lacour. Martine Clouzot est toujours aidée par Céline Martin à la trésorerie. Manu Mendez a repris le secrétariat aidée par Séverine Devillard.

Nouvelle équipe, nouvelles idées et c'est ainsi que dès septembre, le Hip-Hop, la gym douce, le bricolage enfants et les cours d'espagnol sont venus compléter les activités déjà proposées. Ces nouveaux cours ont tout de suite plu. Nous sommes heureux de satisfaire plus de 160 familles de Salornay et des environs.

Il devient de plus en plus difficile de maintenir les prix, mais encore cette année le succès du loto a permis de finir en juin avec une trésorerie saine.

La braderie enfantine a un peu moins bien fonctionné cette année, mais de belles affaires ont quand même été réalisées.

Les scrapeuses se sont retrouvées en novembre pour réaliser un joli album sur le thème de Noël, elles pourront mettre les photos du Père Noël venu rendre visite aux petits enfants de l'association...

Le loisir créatif a pris plaisir à confectionner des petits sacs avec de la broderie suisse pour le repas des anciens de la commune.

Nous disposons maintenant d'une nouvelle salle mise à disposition par la municipalité (salle que nous partageons avec d'autres associations). Plus lumineuse, de plain-pied, beaucoup plus facile à chauffer, elle en devient plus fonctionnelle pour les activités.

Une fois quelques petits aménagements faits, nous devrions pouvoir en profiter pleinement...

Nous en profitons pour remercier la municipalité pour le prêt de toutes les salles (gymnase école, salle polyvalente, salle rue de Chatille) et pour tout ce qu'elle met à notre disposition tout au long de l'année.



Manifestation 2018 : loto le dimanche 4 février - braderie enfantine le 4 novembre - journée scrap le 18 novembre - Noël de l'association le dimanche 9 décembre.

Club de l'espérance

L'association du Club de l'Espérance a pour but d'agrémenter le quotidien des résidents de la maison de retraite « Lucie et Raymond Aubrac ». Les actions que le club souhaite mener complètent le rôle de la maison de retraite dans l'accueil des personnes âgées afin de préserver l'intégration sociale des résidents.

Les membres du Club organisent et mettent en place diverses animations et services.

Son bureau :

Président : Mr COCHON Aurélien / Vice-présidente : Mme Renaud Odile

Secrétaire : Mme PERNIN Nathalie/ Secrétaire adjointe : Mme BERTHET Blandine

Trésorier : Mr VAUTHIER Claude / Vice trésorière : Mme BOCHATON Martine

Cette année, les manifestations organisées ont été :

- Vide-grenier en avril : beaucoup de visiteurs, journée très agréable.

- Illuminations et marché de Noël le 8 décembre où sont mis en vente les objets confectionnés par les résidents tout au long de l'année. Boissons hivernales, châtaignes, sablés de Noël, sandwiches/ frites sont proposés.

- Kermesse tous au camping en juin.

Grace aux bénévoles récoltés lors de ces manifestations, l'association a financé des spectacles (groupes de chanteurs, musiciens, clown, cirque, Vidéo rama, films, documentaires...)

Les Olympiades 2017 ont eu lieu à Crèches-sur-Saône, toutes les équipes se sont bien défendues, la présence active des bénévoles contribue au bon déroulement de la journée.

La sortie annuelle au restaurant s'est déroulée à Saint-Gengoux-le-National au restaurant La Jouvence. 40 résidents ont dégusté avec plaisir les cuisses de grenouilles.

La réflexologue financée par l'association continue de venir chaque mois dans l'établissement.



L'équipe de bénévoles

Les bénévoles assurent des animations au sein de l'établissement :

- Lundi : atelier tricot et jeux divers (Odile, Françoise, Michelle et Suzanne)
- Mardi : chorale (Simone)
- Vendredi : loto (Zette, Jocelyne, Michelle, Madeleine, Odile et Jean Paul)
- Mercredi et samedi : boutique associée au bar qui accueille les résidents et les familles (Zette, Simone et Christine) et aident aux différentes manifestations et sorties tout au long de l'année, à ces occasions, Christiane, Nicole, Raymond, Alain, Carole, Jean-Paul, Michelle, Irène, Martine, Bernadette, Françoise, Nathalie, Claude, Marie Claude , ...se joignent à l'équipe en place.
- Des nouveaux ateliers manuels (côté jardin) animés par Françoise ont été mis en place tout au long de l'année afin de réaliser des objets qui ont été vendus lors du marché de Noël du 8 décembre 2017. Le Club profite de ce bulletin pour adresser ses remerciements :

Aux membres de la Croix Rouge qui donnent de leur temps pour animer une après-midi musicale au sein de l'établissement.

Au personnel qui s'investit auprès du Club de l'Espérance.

Et aux bénévoles sans qui, rien ne serait possible.

Le Club de l'Espérance serait ravi d'accueillir de nouveaux membres. Toutes les personnes intéressées seront les bienvenues.

Société de chasse

Les chasseurs de Salornay, qui passent beaucoup de temps dans la nature, sont les observateurs privilégiés des évolutions au niveau de la faune et de la flore. Elles sont le plus souvent liées aux activités humaines, à la pollution, aux nouvelles pratiques agricoles, à de nouvelles maladies, au réchauffement climatique ou à la combinaison de plusieurs de ces facteurs. .

Il y a 40 ans seulement, les gibiers les plus souvent rencontrés étaient le lapin et la perdrix .De nos jours apercevoir un lapin serait quasiment à marquer dans le journal, quand à voir une perdrix sauvage (pas celles lâchées pour la chasse) tiendrait tout simplement du miracle.

A l'inverse à cette époque celui qui tuait un sanglier ou un chevreuil avait d'office un article dans le journal, tandis que de nos jours c'est devenu complètement banal.

A l'époque il y avait très peu de canards, tandis que maintenant on en voit quasiment partout .C'est une espèce qui a parfaitement profité des aménagements humains (création d'étang et surtout des lagunages).Le long de la Guye on voit également d'autres espèces que nos anciens n'ont pas connues : les ragondins, les cormorans et depuis quelques années les grandes aigrettes (elles ressemblent aux hérons mais sont toutes blanches).

C'est une réalité ; la nature a horreur du vide et quand une espèce disparaît, une autre vient prendre la place.

Au niveau de la flore l'été dernier on a découvert un nouvel insecte : la pyrale du buis. Et les buis à Salornay il y en avait beaucoup. Il y en a encore mais uniquement les branches car les feuilles ont toutes été dévorées par les larves de ce nouvel insecte.

Mais revoir des buis bien feuillus n'est pas perdu car depuis peu on constate la pousse de nouvelles petites feuilles. Et ça les chasseurs de Salornay l'espèrent de tout cœur car les sangliers adorent se cacher sous les buis et plus de buis, plus de sangliers.

Mais si les buis disparaissent définitivement l'été prochain du fait d'une nouvelle invasion de pyrale, nous serons peut-être les premiers témoins de l'apparition d'une nouvelle espèce qui colonisera ce milieu quasi désertique.

Club Athlétique Salornéen

Deux événements ont marqué l'année 2017 pour le CAS : la création d'une section féminine et aussi d'une équipe vétérans.

Dès l'hiver dernier, un groupe de filles s'était manifesté afin de solliciter le club en vue de la création d'une équipe, et donc les entraînements ont démarré pendant l'été, assurés par Guillaume Lambert. Et vu le nombre encourageant de participantes, il a donc été décidé d'engager une équipe en championnat de district. On peut dire que les débuts sont très satisfaisants, ce groupe (12 joueuses seniors et deux jeunes pour jouer à 8) formé par quelques débutantes et quelques joueuses plus chevronnées a réalisé un bon parcours et se classe à la 5ème place à l'approche de la mi-parcours, avec en prime la meilleure attaque du groupe. Bravo à elles et à leur coach Guillaume !!!

Pour les vétérans il s'agit d'un groupe déjà existant de 15/20 joueurs de la région (dont quelques anciens joueurs Salornéens), qui évoluaient sous la bannière de l'US Cluny mais qui ont souhaité trouver un autre club d'accueil, n'ayant pas pu trouver d'entente sur les conditions d'exercice de leur loisir du vendredi soir. Le CAS les a donc accueillis avec plaisir, et les deux parties sont satisfaites du fonctionnement jusqu'ici.

Sur le plan sportif, les seniors A de Damien Lagrue pour sa première année de responsable de ce groupe ont terminé le championnat de Promotion d'Excellence en sixième position, et l'équipe B de Fabien Geoffroy et Pierre Viard en troisième division a obtenu la cinquième place.



Cette année encore le CAS a organisé la finale du challenge Louis Lagrue

Le club comptait la saison dernière 48 jeunes licenciés dans les catégories U7 à U15, avec des ententes en U9, U11 et U13 avec Joncy et une entente U15 avec Dompierre.

Suite à l'assemblée générale de fin de saison, le bureau dirigeant a subi très peu de modification, seulement le départ de Charles Bertrand et les arrivées de Maxime Gautheron et Frantz Garcia.

Le bureau est donc constitué ainsi :

Président : Gérard Bertrand, *Vice-président* : Lionel Piguet, *Secrétaire* : Damien Lagrue, *Trésorier* : Fabien Geoffroy, *Membres actifs* : Christophe Baligand, Philippe Desbas, Frantz Garcia, Maxime Gautheron, Julien Gressard, Bruno Guenet, Kévin Guillermin, Pierrick Jomain et Pierre Viard.

Pour les manifestations organisées par le club, bon succès pour la foire aux puces et la journée Beaujolais Nouveau, moins bien pour la pétanque du mois d'août. Ces manifestations seront renouvelées en 2018, le club espère voir beaucoup de Salornéens y participer.

Pour la nouvelle saison 2017/2018 l'effectif en jeunes est stable, 46 dont quatre jeunes joueuses. Le CAS a reconduit les ententes avec le FC Joncy pour les U11 et U13, et avec le FC Dompierre-Matour pour les U15. Les éducateurs/responsables sont Christophe Baligand (U7), Damien Lagrue (U9), Guillaume Lambert (U11), Frantz Garcia (U13) et Grégoire Dargaud (U15).

L'encadrement des seniors est inchangé, Damien Lagrue pour l'équipe A et Fabien Geoffroy pour la B, Pierre Viard complète le trio. Pour les féminines Jennifer Narboux seconde Guillaume Lambert.

Suite à la refonte des championnats le district (un seul district en Saône et Loire) compte maintenant 4 niveaux, nommés D1 à D4. L'équipe seniors A est en D2 et à la trêve de fin d'année elle est un peu à la peine et pointe à la 9ème place. Elle devra cravacher pour se maintenir à ce niveau, sachant qu'il y aura beaucoup de descentes en fin de saison.

La B est en D4 et elle a réalisé un très bon début de saison puisqu'elle est en tête, ex-aequo avec Varennes St-Sauveur, elle peut avoir des ambitions en continuant dans la même voie.

Comme évoqué plus haut les féminines sont bien placées et espèrent donc confirmer en 2018 leurs bons débuts.

Le CAS remercie la municipalité pour son aide, ainsi que toutes les personnes s'impliquant au sein de l'association ou apportant une aide quelle qu'elle soit.



Le réveil de la Guye

Le conseil d'administration du réveil de la Guye se composait en 2017 de la façon suivante : *Président* : Givry Patrick *Vice-président* : Loreau Hubert et Pierre Roger *Trésorier* : Pierre Gérard *Secrétaire* / Burteau Gilles
Membres du C.A. : Reymann Philippe – Dugard René – Tétu Michel – Dutrion Serge – Péchoux Daniel – Maintenon Hervé.



L'assemblée Générale de l'association a eu lieu le 4 mars 2017 à Salornay sur Guye. 80 personnes étaient présentes. Il est possible de prendre sa carte de pêche chez l'un de nos deux dépositaires à savoir le tabac Courtois a Salornay sur Guye ou le garage Roze a Germagny ou directement sur internet. 300 kg de truites fario ont été lâchées le 18 février 2017 pour l'ouverture du 11 mars 2017. Pour 2018 deux lâchés de truites seront organisés soit un pour l'ouverture du 10 mars 2018 et un début avril ceci afin de palier à d'éventuelles crues de la Guye. 3000 brochets d'environ 6 cm ont été déversés dans la Guye début mai 2017 (1500 sur Angoin et 1500 sur Cortevaix)

3000 truitelles ont été lâchées le 14 octobre 2017 aux mêmes endroits que les années précédentes.

Les membres de l'association déplorent la disparition de leur trésorier Pierre Gérard.

L'année 2017 fut une bonne année du point de vue vente de carte de pêche car 400 cartes ont été vendues soit 2.83% de plus que 2016.

Le réveil de la Guye remercie toutes les personnes qui œuvrent pour la vie de l'association. Nous remercions également toutes les communes pour leur subvention et la mise à disposition des diverses infrastructures.

**Le maire, les élus et les associations
Salornéennes vous souhaitent une très
bonne année 2018.**



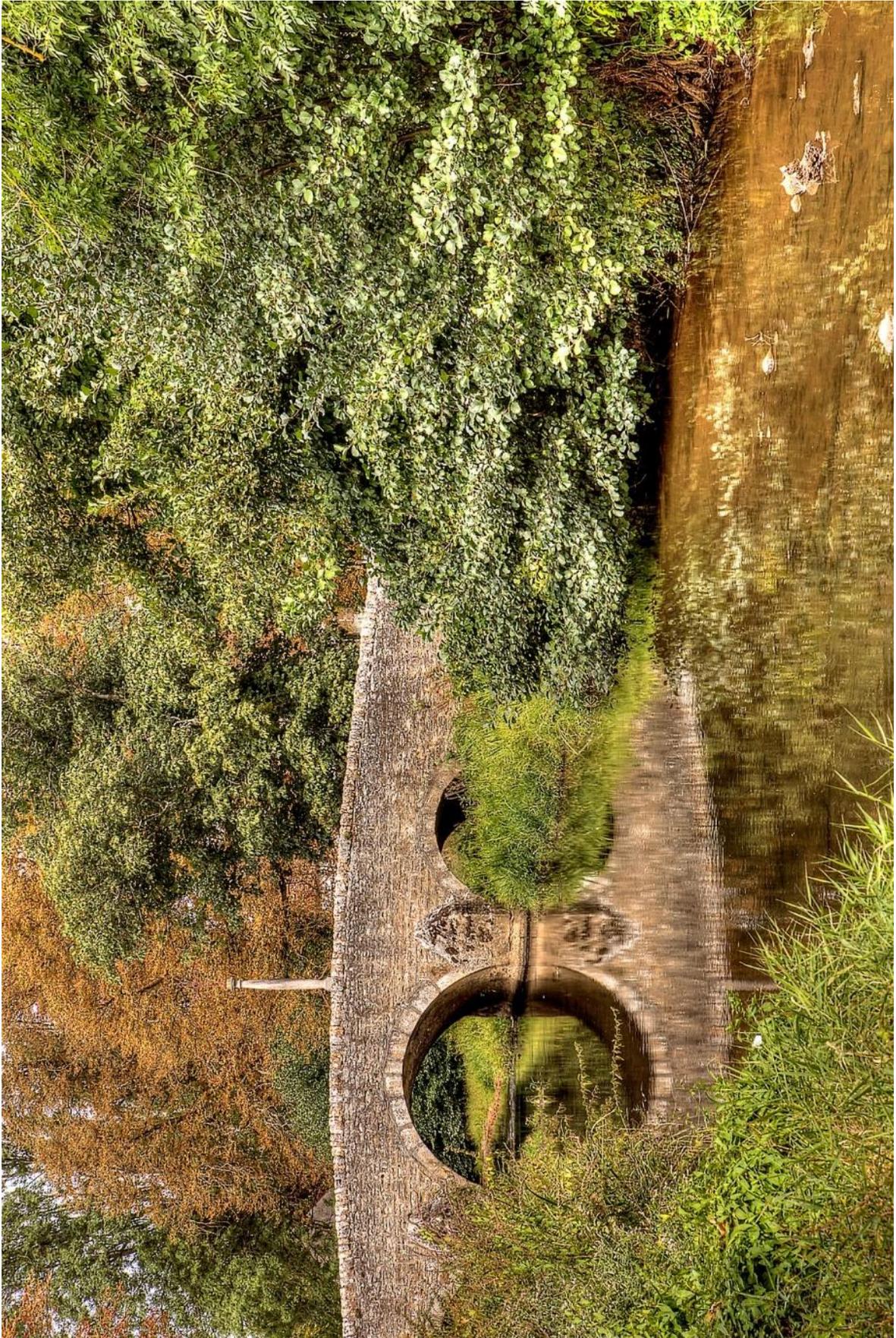


Photo JC Barousse – www.jcbarousse.fr